



Bévilard, le 12 décembre 2019

Séance du Conseil général du 27 janvier 2020

Rapport du conseil communal

6. Prendre connaissance du rapport de la commission non permanente – planification optimale des infrastructures d'accueil, d'encadrement et d'éducation dédiés à l'enfance

Le conseil communal a pris connaissance du rapport de la commission non-permanente du 28 octobre 2019, lors de sa séance du 12 décembre 2019.

L'Exécutif salue le travail effectué par la commission non-permanente "Planification optimale des infrastructures d'accueil, d'encadrement et d'éducation dédiées à l'enfance". Il remercie les membres de cette commission pour le grand travail réalisé et les félicite pour la qualité du rapport.

Le Conseil communal rejoint l'avis de la commission qui préconise de développer l'hypothèse 6. Sous réserve que le Conseil général valide également cette hypothèse, le Conseil communal va faire chiffrer les coûts à un bureau d'architecture. Celui-ci devra développer le travail déjà réalisé et fournir un avant-projet détaillé permettant de calculer les coûts de réalisation et les incidences financières. Une fois celles-ci connues, le Conseil général et le corps électoral seront appelés à accepter le crédit d'engagement nécessaire à la concrétisation de tout le projet.

En conséquence, l'Exécutif propose aux élus du Conseil général de valider cette hypothèse 6.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :

Jufer Jacques-Henri

Le Secrétaire :

Lenweiter Thierry